

Projet d'appel à candidature Semaine de l'esprit d'entreprendre CREATIV' 2021 PÉPITE HESAM Entreprendre

Depuis la rentrée 2020, une semaine nationale de l'esprit d'entreprendre est organisée sous l'impulsion du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation afin de faire découvrir l'esprit d'entreprendre aux étudiants et plus largement à tous les apprenants de l'enseignement supérieur.

Au-delà de la création d'entreprise, il s'agit de valoriser un esprit engagé, proactif de personnes qui veulent imaginer et réaliser une action ambitieuse, pour eux-mêmes ou pour les autres, en résonance avec leurs valeurs comme s'initier, échanger, révéler, tester, présenter, réseauter, développer, et passer à l'action.

Cette semaine animée par les étudiants et les apprenants eux-mêmes, est un rendez-vous clé qui facilite les échanges, permet de présenter l'offre des établissements, les actions proposées par les associations, la palette de services proposée par le PÉPITE, etc.

Ainsi, dès la rentrée, les étudiants et apprenants découvrent les ressources de l'entrepreneuriat grâce à une programmation créative, festive et fédératrice.

Quand : du 1^{er} au 8 octobre 2021

Quoi :

Les associations étudiantes sont invitées à prendre une part active dans la Semaine en proposant et produisant des événements et contenus qui transmettent l'esprit d'entreprendre au plus grand nombre.

Une attention particulière pourra être portée :

- aux nouveaux arrivants du secondaire
- aux apprenants issus de cursus moins représentés dans l'entrepreneuriat (SHS, sciences fondamentales, etc.)
- aux doctorants et jeunes chercheurs
- aux jeunes femmes qui statistiquement créent moins
- aux étudiants boursiers pouvant méconnaître le maintien du droit à la bourse pendant le diplôme d'étudiant entrepreneur
- aux étudiants aspirant à devenir collaborateurs entrepreneurs ou intrapreneurs
- à tous ceux souhaitant créer une association, un événement culturel audacieux, etc.

Le format des propositions est ouvert : jeux interactifs, podcasts, parcours immersifs, mini-hackathons, concours d'idées, etc.

Les événements et contenus peuvent être thématiques : l'entrepreneuriat associatif, l'entrepreneuriat à impact, l'entrepreneuriat culturel, la deeptech, l'intrapreneuriat, etc.

Ils peuvent être proposés en présentiel, en distanciel ou en format hybride.

Qui :

Les associations visées par cet appel à candidature sont issues d'un établissement membre du PÉPITE HESAM Entreprendre et engagées dans l'entrepreneuriat, ou dans l'entrepreneuriat à impact, ou dans la vie étudiante et véhiculent des valeurs en adéquation avec la démarche entrepreneuriale et l'engagement social.

L'appel à candidature est également ouvert aux actuels et anciens étudiants-entrepreneurs du PÉPITE HESAM Entreprendre.

Sélection des propositions :

Un comité de sélection composé des référents des établissements membres du PÉPITE sera constitué pour sélectionner les projets.

Il appréciera les propositions mobilisatrices et favorisant le passage à l'action, les contenus permettant de toucher le plus grand nombre d'apprenants, les stratégies de communications impactantes (comment seront diffusés vos contenus), la diversité et l'originalité des formats.

Les propositions d'actions associant plusieurs établissements membres du PÉPITE seront particulièrement appréciées par le comité de sélection.

Montant de l'aide accordée :

Une enveloppe de 20 000 € est prévue pour co-financer les projets sélectionnés (qui devront présenter un budget à prix coûtant). La répartition de cette somme sera faite en fonction des projets présentés, de leur capacité de déploiement, des relais d'audience auprès des apprenants et de leur dimension inter-établissements.

Le montant total de l'aide accordée à un projet ne pourra pas excéder 10 000 € TTC.

Les projets lauréats de l'appel à candidature national ne pourront pas être refinancés.

Engagements réciproques :

Les lauréats mettront à disposition des contenus "co-brandés" PÉPITE HESAM Entreprendre. Un espace permettant d'intégrer les coordonnées du PÉPITE sera également prévu.

Pour les contenus hybrides, ils pourront être diffusés par le PÉPITE en plus des diffusions réalisées par le lauréat et utilisables par le PÉPITE au-delà de l'évènement afin de maximiser son impact.

Le PÉPITE s'engage à communiquer sur le lauréat.

Calendrier :

- **Lancement de l'appel du 12 avril au 11 mai midi**
- **Comité de sélection et annonce des résultats le 12 mai**
- **Signature des conventions la semaine du 17 mai**
- **Préparation des actions et des contenus par les lauréats du 25 mai au 3 septembre**
- **Livraison des contenus nécessaires à la communication la semaine du 6 septembre**
- **Actions de communication à partir du 13 septembre**
- **Semaine Creativ du 1^{er} au 8 octobre**

Pour candidater : <https://forms.office.com/r/UPJQ8HPq71>

Pour toutes informations complémentaires : pepите-hesam-entreprendre@hesam.eu